



Litige avec mon déménageur

Par **dav63**, le **27/03/2009** à **07:16**

Lors de mon déménagement, un meuble de mon bureau, mon lave linge et une poterie amérindienne a été abimé pour ne pas dire détruite. J'ai aussitôt fait un recommandé pour le signaler.

Première réponse du service avarie de la société AGS " ces objets n'était pas sur la liste des meubles"

Je fais une photocopie de la liste ou apparait bien ces objets et je renvoie cette liste.

seconde réponse, il nous faudrait des photos que l'on puisse évaluer les dégats.

Entre temps comme j'arrive d'amérique du sud, j'ai mon ordinateur qui tombe en panne, il n'a pas supporté le déménagement (départ en juin, arrivée fin septembre pour la traversée de l'atlantique). Je préviens donc ce service.

3ème réponse, sans ces photos, nous ne pourront pas faire l'objet d'indemnisation.

J'ai contacté le syndicat des déménageurs e aucune réponse. Maintenant, je me dis que ce service attend que le délais d'un an soit passé pour que je n'ai aucun recours.

Que me conseillez-vous ?

Par **Paula**, le **28/03/2009** à **10:11**

Bonjour,

Le déménageur a une obligation de résultat, c'est à dire qu'il doit transporter les meubles et objets mobiliers en bon état du lieu de départ au lieu d'arrivée.

Est-ce que le déménageur a été chargé de mettre en cartons vos objets et de protéger les

meubles ?

De plus, les clauses d'irresponsabilités sont des clauses abusives.

Refaites une lettre recommandée avec accusé de réception ou alors allez voir un Avocat.

Cordialement